

## UNE PRIME POUR UN NOUVEAU CLIENT BANCAIRE

Une célèbre banque en ligne, filiale d'un groupe bancaire mutualiste, promet le versement d'une somme de 80 € pour l'ouverture d'un compte. Bien évidemment, il se réserve le droit de sélectionner la gamme de clients souhaités en fixant ses propres critères (notamment le niveau des revenus mensuels).

Un client de longue date de cette même banque a aperçu cette offre promotionnelle sur internet et elle est réservée aux personnes non clientes.

Il a aussitôt écrit en ligne afin de demander quel était le montant de la prime prévue pour récompenser les clients fidèles qui faisaient confiance à leur banque depuis tant d'années.

Habituellement ses demandes obtiennent une réponse sous 48 heures maximum. Curieusement, cette fois-ci, sa requête n'a obtenu aucune réponse...

Il espère quand même ne pas devoir saisir le Médiateur bancaire pour une question restée sans réponse et qui semble déranger.



INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex ([contact@arnaques-infos.org](mailto:contact@arnaques-infos.org)). Elle alimente la page Facebook du RAA.

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : Pascal TONNERRE ([president@arnaques-infos.org](mailto:president@arnaques-infos.org))